



Déclaration préalable du Sgen CFDT au CTA du 16 octobre

contact : versailles@sgen.cfdt.fr

Monsieur le Recteur,

L'heure des bilans est arrivée. Vous êtes arrivé dans l'académie porteur d'une dynamique et d'une ambition très claire sur l'accueil des collègues. Vous l'avez dit et répété, votre souhait était de rendre l'académie accueillante. Aussi , puisque ce sujet nous tient à coeur, je ne développerai que ce point.

Si nous pouvons nous satisfaire d'un travail conséquent réalisé auprès des personnels enseignants contractuels, avec un suivi attentif de ces collègues, la multiplication des contrats de 2 ans et un accompagnement à la fois plus qualitatif et plus dense, nous restons très critiques sur l'application de cette ambition aux personnels néo-titulaires.

Parlons clairement, le Sgen CFDT revendique constamment une bonne prise en charge des néo-titulaires. Nous sommes à ce sujet porteur de propositions concrètes, que nous n'avons de cesse de présenter en CAPA, en GT, dès que nous le pouvons. Car c'est en prenant des mesures techniques, en faveur des affectations des néo -titulaires qu'un meilleur accueil est possible.

Où en est-on ? Concrètement, que s'est-il passé pour ces collègues ? Pas grand-chose.

Chloé, néo-titulaire en lettres modernes, avec un barème 21 (14), qui a une date de naissance défavorable, qui habite à Achères dans les Yvelines se retrouve TZR dans la zone Essonne ouest, et finalement affectée à l'année à Yerres. Elle est jeune. Elle est punie. Comment lui expliquer pourquoi dans un collège limitrophe de sa commune de résidence une contractuelle de lettres modernes est elle affectée à temps plein.

Cette collègue néo-titulaire s'est engagée, a passé un concours exigeant et sait qu'elle doit rendre service à l'État. Cela donne-t-il le droit de la maltraiter ? Car , Monsieur le Recteur vivre à Achères et aller travailler à Yerres, c'est au final détériorer le service public, car pour enseigner on a besoin

de dynamisme, d'énergie, et de pouvoir préparer ses cours ailleurs que dans les transports en commun. Peut-on imposer des dépenses pléthoriques d'essence, quand aucun transport n'est disponible, peut-on imposer cette perte de temps dans des transports saturés ?

Si vous ajoutez à ces aléas et incompréhensions, un traitement qui n'est pas en adéquation avec les loyers de la région, un accueil très inégal dans les établissements où souvent il reste le service que personne n'a voulu prendre et des élèves souvent plus difficiles à appréhender qu'en province, vous comprendrez, Monsieur le Recteur, que nous restons sur notre faim.

La situation n'est pas différente pour les néo-titulaires du premier degré qui peuvent se retrouver affectés le 31 août sur 4 écoles différentes, avec 4 niveaux de classes différents pour combler les rompus de temps partiel.

Je réitère Monsieur le Recteur la demande de la tenue d'un groupe de travail spécifique sur cette thématique où nous pourrions de nouveau faire des propositions précises, utiles, concrètes et faisables.

Sur un autre sujet : suite aux dernières annonces ministérielles, permettant au corps des psy-en de bénéficier du statut dérogatoire des enseignant.e.s , à partir de quelle date nos collègues vont-ils pouvoir bénéficier de leur indemnité REP+, reconnaissant ainsi leur exercice dans les écoles et établissements classés en éducation prioritaire ?

Et enfin, nous souhaitons exprimer notre contentement quant à la future nomination d'une Rectrice jeune, pour la première fois dans l'académie. Même si l'on peut regretter la manière...

Pour le SGEN-CFDT Versailles,
Sandrine Grié-Hostater